



**ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°8-2021-073

PUBLIÉ LE 23 AVRIL 2021

# Sommaire

## **Préfecture 08 / CABINET**

8-2021-04-23-00002 - Arrêté n° 2021-cab225 désignant les centres de vaccination contre la covid-19 dans le département des Ardennes (4 pages) Page 3

Préfecture 08

8-2021-04-23-00002

Arrêté n° 2021-cab225 désignant les centres de  
vaccination contre la covid-19 dans le  
département des Ardennes



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Arrêté n° 2021-CAB 225**

**désignant les centres de vaccination contre la COVID-19  
dans le département des Ardennes**

**Le préfet des Ardennes**

**VU** le code de la santé publique, son titre III et notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-16 ;

**VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de préfet des Ardennes ;

**VU** le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment le VIII bis de son article 53-1 ;

**VU** l'arrêté n° 2021-CAB 207 du 13 avril 2021, désignant les centres de vaccination contre la COVID-19 dans le département des Ardennes ;

**VU** l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

**VU** l'urgence ;

**CONSIDERANT** que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

**CONSIDERANT** que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 ;

**CONSIDERANT** les modifications apportées à la liste des centres de vaccination fixée par l'arrêté n° 2021-CAB207 du 13 avril 2021 ;

**Sur proposition** du délégué territorial des Ardennes de l'agence régionale de santé Grand Est,

## ARRETE :

### ARTICLE 1 :

L'arrêté n° 2021-CAB-207 du 13 avril 2021 est abrogé.

### ARTICLE 2 :

Les centres figurant en annexe du présent arrêté sont désignés pour assurer, à compter de la publication de ce dernier, la vaccination contre la covid-19 dans le cadre de la campagne de vaccination lancée par l'article 53-1 du décret du 29 octobre 2020 susvisé.

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, le délégué territorial des Ardennes de l'agence régionale de santé Grand Est, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes.

Fait à Charleville-Mézières, le 23 avril 2021



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

**ANNEXE : Centres de vaccination du département des Ardennes**

<b>Nom du centre</b>	<b>Adresse du centre</b>
Centre de vaccination d'Asfeld	MSP - 2 rue du Dr Landes - 08190 ASFELD
Centre de vaccination d'Aubrives	Salle polyvalente - Rue Francis Poulenc - 08320 AUBRIVES
Centre de vaccination de Bogny-sur-Meuse	COSEC Rue de la vallée - 08120 BOGNY-SUR-MEUSE
Centre de vaccination de Carignan	10 Rue Champ Raymond - 08110 CARIGNAN
Centre de vaccination de Charleville-Mézières	Parc des Expositions - rue de la vieille meuse - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Centre de vaccination de Chaumont-Porcien	2 place de la mairie - 08220 CHAUMONT-PORCIEN
Centre de vaccination de Douzy	MSP - 74 bis route Nationale - 08140 Douzy
Centre vaccination de Fumay	CHINA – hôpital de Fumay - 30 place du Baty 08170 FUMAY
Centre de vaccination de Givet	COSEC Charles de Gaulle – rue des Anciens Combattants - 08600 GIVET
Centre de vaccination de Nouzonville	Salle des fêtes Roger Maillard - 21 place Gambetta 08700 NOUZONVILLE
Centre de vaccination de Poix-Terron	5 route de Montigny 08430 POIX-TERRON
Centre de vaccination de Raucourt-et-Flaba	MSP - 3 bis place du pavé 08450 RAUCOURT-ET-FLABA
Centre de vaccination de Rethel	COSEC Mermoz - rue Normandie Niemen- 08300 RETHEL
Centre de vaccination de Revin	46 avenue Jean-Baptiste Clément 08500 REVIN
Centre de vaccination de Rocroi	Gymnase Rue des remparts 08230 ROCROI
Centre vaccination de Sedan	COSEC - Rue Ancienne Porte de Balan - 08209 SEDAN
Centre de vaccination St-Germainmont	3 rue Brennius Delaitre 08190 SAINT-GERMAINMONT
Centre de vaccination de Signy l'Abbaye	MSP - 48 rue de Rethel 08460 SIGNY L'ABBAYE
Centre de vaccination de Signy-le-Petit	MSP-U 45/1 rue Nicolas de Rumigny 08380 SIGNY LE PETIT
Centre de vaccination de Villers-Semeuse	COSEC Roger Marche - Route Nationale - 08000 VILLERS SEMEUSE
Centre de vaccination de Vouziers	GHSA – hôpital de Vouziers - 12 rue Henrionnet 08400 VOUZIERES
Centre de vaccination de Vrine-aux-Bois	Salle Bérégovoy -13 avenue Jean Jaurès - 08330 VRIGNE AUX BOIS

